

Mairie
29 rue de la croix des combes
BEYNAC
87700

Envoyé en préfecture le 27/09/2024

Reçu en préfecture le 27/09/2024

Publié le

ID : 087-218701506-20240925-202424-DE

DE

LIBERATION S²LOW

DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2024/24 EN DATE DU 25/09/2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 13

Présents : 12

Votants : 13

Le Conseil Municipal de BEYNAC s'est réuni en session ordinaire, le 25 septembre 2024, à 20h30, à la mairie, selon la convocation en date du 19 septembre 2024, sous la présidence du maire, Madame Marie-Claude BEYRAND.

Présents : Marie-Claude BEYRAND, Philippe TRAMPONT, Suzanne LAUTRETTE, Jean-Louis CONSTANT, Marie HEBTING, David DU BOUCHERON, Suzanne DITLEBLANC, Gilles MARIAUX, Antoine DURAND, Nicolas MOUSNIER, Antony RICQ, Patrice COTTAZ

Excusé : Ludovic DUHAIN donne pouvoir à Nicolas MOUSNIER

MODIFICATION DES TARIFS EN CAS DE CASSE OU DE DETERIORATION DES TABLES POUR LA SALLE POLYVALENTE

Madame la Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de modifier les tarifs applicables en cas de casse ou de détérioration des tables de la salle polyvalente.

Après analyse des coûts d'achat, il est proposé d'appliquer une tarification claire en cas de casse ou de dommages, permettant ainsi de couvrir les frais engagés par la commune.

Les modifications proposées sont les suivantes :

- Tarif actuel : 100 euros par table
- Nouveau tarif : 150 euros par table

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

d'appliquer le tarif suivant :

-150 euros de dédommagement par table en cas de casse ou de détérioration constatée après la location de la salle.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus ;

Au registre sont les signatures ;

Le Maire

Marie-Claude BEYRAND

